



AUDITIONS PAYANTES - LE COMMUNIQUÉ DE L'ARCS

Lausanne, le 26 avril 2024

Comme vous le savez peut-être, nous - comité de l'ARCS - nous sommes saisi.es ces derniers jours d'une problématique rencontrée par des membres de l'association. Un chef de chœur romand prévoyait de faire supporter à des candidat.es les frais d'organisation de deux auditions à venir, afin d'engager potentiellement certaines personnes dans le cadre de ses diverses activités musicales.

Suite à la remontée de cette information par des membres, dont l'anonymat a été entièrement préservé, nous avons décidé de contacter ce chef de chœur pour comprendre les raisons de cette facturation. Celles-ci ne nous ont pas paru justifier une telle pratique.

Un cas similaire avait d'ailleurs été dénoncé en mars dernier, en France, par l'association Unisson. Cette organisation avait même obtenu le remboursement de frais facturés à des candidat.es solistes pour une production de *Don Giovanni* mise en place par l'ARCAL.

Nous avons donc souhaité lui transmettre la position du comité.

Après notre retour, ce chef de chœur a malheureusement annulé les auditions. Nous déplorons sincèrement cette décision, qui ne découle en aucune manière d'une demande directe ou indirecte de notre part, et empêche probablement certain.es d'entre nous d'être auditionné.es.

Par notre initiative, nous tenions à affirmer que :

- payer pour une chance d'obtenir un emploi est une charge supplémentaire, qui s'ajoute à la précarité professionnelle déjà importante dans laquelle beaucoup d'entre nous nous trouvons ;

- la généralisation de ce procédé ne nous semble pas souhaitable en ce qu'il accentue encore le poids porté par les individus dans leurs rapports de travail au bénéfice des structures employeuses.

Même si d'après nos informations aucune base légale n'interdit cette pratique en Suisse, des conseils juridiques et syndicaux consultés informellement ont dénoncé son caractère douteux d'un point de vue moral.

Pour autant, les échanges avec ce chef de chœur n'ont pas été rompus. Un entretien téléphonique constructif a permis d'envisager des solutions concrètes qui pourraient permettre la mise en relation de chanteur.euses et de directions musicales, dans un meilleur respect des intérêts de chacun.e.

Nous nous sommes notamment rejoint.es sur le projet - déjà évoqué entre nous depuis plusieurs mois - que l'ARCS prenne prochainement en charge ce type d'auditions, et permette à ses membres d'être entendu.es par des chef.fes invité.es. Le coût d'accompagnement et de location de salle serait pris en charge par l'association.

Nous comptons donc sur la confiance de nos membres en la perspective concrète à moyen terme d'un meilleur encadrement des rapport de travail, dans lesquels nous, chanteur.euses, sommes toujours dans une position, sinon de faiblesse, au moins de fragilité.

Nous nous tenons bien sûr à disposition pour toute question ou échange complémentaire et espérons vous retrouver bientôt à l'occasion d'un prochain événement de l'ARCS.

Avec nos cordiales salutations,

François Renou - président
Pour le comité de l'ARCS